

Canagrex

Ces pouvoirs, monsieur le Président, sont énormes et dangereux si l'on considère que ni la Chambre des communes ni le vérificateur général ne seront autorisés à superviser, à contrôler ou à contester les actions des dirigeants de cet organisme gigantesque, des amis et des idéologues qui partagent le point de vue du gouvernement. Voilà le véritable problème que crée ce projet de loi. Le moment est très mal choisi pour imposer la clôture et nous forcer à l'adopter.

● (1530)

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Monsieur le Président, Canagrex peut créer un monopole d'État pour l'exportation de produits agricoles semblable aux bureaucraties commerciales des pays socialistes. Sommes-nous donc incapables de profiter de l'expérience de ceux qui ont étouffé l'esprit d'initiative et supprimé le droit de prendre librement des décisions dans le domaine de l'agriculture et du traitement des produits agricoles? Quand les Canadiens vont-ils enfin comprendre? Pourquoi rejeter l'héritage et la liberté qu'on nous a donnés? Ce sera là le résultat de ce projet de loi, monsieur le Président. La conséquence de cette avalanche de sociétés de la Couronne, c'est le pouvoir passe entre les mains d'idéologues, «d'amis» et de personnes qui n'ont pas de compte à rendre à la population canadienne. Il est grand temps d'y mettre le holà en bloquant ce projet de loi. Attendez que nous reprenions haleine. Le gouvernement n'a pas besoin de cette mesure législative qui ne donnera rien aux Canadiens. Elle nous causera du tort et créera encore plus d'antagonisme entre les régions, ce qui est d'ailleurs le but du gouvernement.

[Français]

M. Dionne (Chicoutimi): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Corbin): L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Dionne) invoque le Règlement.

M. Dionne (Chicoutimi): Je voudrais demander à l'honorable collègue combien de fois il a assisté aux séances du Comité de l'agriculture?

Une voix: Jamais!

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Avant de poser une question il faut que l'honorable député obtienne le consentement de celui qui vient de prononcer un discours.

M. Dionne (Chicoutimi): Monsieur le Président, l'honorable député accepterait-il que je lui pose une question?

Le président suppléant (M. Corbin): Cela demande le consentement unanime de la Chambre, parce que le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

[Traduction]

La Chambre est-elle d'accord, à l'unanimité, pour que le secrétaire parlementaire pose une question?

M. Mayer: Je ne voudrais certes pas que des ânes comme vous me posent une question.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Corbin): J'en conclus qu'il n'y a pas accord unanime.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à intervenir dans cette querelle absolument inutile à l'étape du rapport du C-85, car vous n'êtes pas sans savoir que nous avions bel et bien dit lors de la deuxième lecture que cette mesure visait trois objectifs. Il avait pour but de promouvoir nos exportations agricoles, objectif auquel nous souscrivons sans réserve aucune. Deuxièmement, il permettait de débloquer des fonds pour aider certaines entreprises à concurrencer d'autres entreprises qui subventionnent les exportations agricoles. Nous sommes aussi pleinement d'accord avec cet objectif. Mais dès le début nous nous sommes prononcés contre la troisième partie du projet de loi, parce qu'elle fait partie d'un plan global dont a parlé le député de Capilano (M. Huntington) avec qui je suis parfaitement d'accord. En vertu de cet article, Canagrex pourrait devenir le pendant de Petro Canada dans le domaine alimentaire à cause des vastes pouvoirs dont elle est investie. Nous nous sommes opposés à cet aspect du projet de loi dès le début, monsieur le Président. Le gouvernement aurait pu faire adopter le projet de loi sur Canagrex en moins d'une heure, soit le temps nécessaire pour qu'un représentant de chaque partie fasse un discours, s'il avait voulu supprimer cet article concernant le pouvoir d'acheter et de vendre. Les Canadiens doivent savoir cela. Certes, ceux qui travaillent dans le secteur agricole le savent.

Je vais traiter de huit des amendements et je tiens à vous dire, monsieur le Président, que le gouvernement va manifestement tirer parti de son alliance avec le Nouveau parti démocratique, car celui-ci va se prononcer ici même contre ces motions, de sorte qu'il en sera fait des dispositions relatives à l'achat et à la vente. Le Nouveau parti démocratique va encore trahir l'Ouest. Il va appuyer le gouvernement libéral, comme il l'a fait pour la Constitution, car, bien entendu, le Nouveau parti démocratique s'oppose à ce que les gens soient propriétaires de leurs terres. Le parti est contre le droit à la propriété. Pourquoi les députés de ce parti se prononceraient-ils maintenant en faveur d'une disposition . . .

M. Skelly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. A l'ordre, je vous prie.